



MAIRIE DE
PLEUMEUR-BODOU

Le 04 février 2026

ARRETE DE POLICE N° 15/2026

Le Maire de la Commune de PLEUMEUR BODOU,

._Vu l'article 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, .Vu le Code de la Route,

- Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de passage sur les voies publiques, lors de la course pedestre « Les 20 kms de la Côte de Granit Rose » le dimanche 26 juillet 2025 •

ARRETE

ARTICLE 1 : l'accès au hameau de Landrellec sera interdit à la circulation de 08h00 à 12h00 le dimanche 26 juillet.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs et les services municipaux.

ARTICLE 3 • ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERROS-GUIREC. -
Aux organisateurs des 20 kms de la Côte de Granit Rose.

A PLEUMEUR-BODOU, le 04 février 2026

LE MAIRE,